



Election à la Mutuelle Générale

Les élections pour le renouvellement d'une partie des membres du comité de section 13 de la Mutuelle Générale (nombre réduit de 24 à 22 membres) se dérouleront entre le 7 et le 16 novembre 2011.

Six postes sont à pourvoir pour un mandat de 9 ans (6 ans auparavant)

Outre le caractère « pas très démocratique » du vote par correspondance, la disposition du bulletin de vote à 3 listes :

- candidats renouvelables
- candidats ayant des activités mutualistes : comme par hasard, la MG détient ses réserves de « candidats dociles » à la tutélaire, là où les militants ne sont pas élus mais cooptés. Facile non !
- et puis le reste : les candidats nouveaux,

ne met pas les candidats sur le même pied d'égalité, favorisant ainsi les candidats des deux premières listes.

■ Actuellement il y a 3 élus CGT au comité de section des Bouches du Rhône.

Confrontée déjà au vieillissement des groupes statutaires (les fonctionnaires actifs et retraités), à la difficulté de plus en plus grande de la part des mutualistes à payer leurs cotisations, la Mutuelle, lors de son AG de juin 2011, a opté :

- pour la mise en place « d'un niveau 2 bis » qui sera au dessus du niveau 1 mais aux garanties inférieures du niveau 2.

En créant ce niveau, la Mutuelle persiste à faire payer suivant les moyens de l'adhérent et non plus en fonction de ses besoins.

- le principe d'une cotisation de plus en plus élevée en fonction de l'âge (jusqu'à 90 ans).

L'augmentation de la cotisation après 65 ans est en totale rupture avec les principes de solidarité inter générationnelle.

Cette logique est dangereuse et les décisions sont inacceptables.

L'accord de la complémentaire santé collective pour les fonctionnaires de La Poste, que la CGT n'a pas signé, parce qu'insuffisant, prévoit :

- aucune participation de La Poste à la prévoyance. Les garanties sont différentes entre les classes III, IV et les employés (niveau 3 pour les cadres, niveau 2 pour les employés)
- des options à la charge intégrale des postiers,
- une participation de La Poste de 60 % pour les classes I et II, et 50 % pour les classes III et IV
- que les postiers devront payer la cotisation de mutualisation (10 € / mois) pour rester adhérent de la mutuelle et ne pas subir un surcoût lors du passage à la retraite.

De plus, cet accord ne prévoit aucune participation de la Poste à la complémentaire santé des retraités.

Pourtant depuis 2007, une loi faisant évoluer le statut de la fonction publique permet la participation de l'employeur public à la **complémentaire santé et prévoyance des fonctionnaires actifs et retraités.**

Tout cela met à mal les principes de solidarité, de garanties de hauts niveaux des prestations, et d'égalité, qui sont le sens même d'une Mutuelle.

De plus, le doublement du taux de la taxe spéciale de 3,5 % à 7 % décidé par le gouvernement Fillon se répercutera automatiquement sur la cotisation des mutualistes.
La CGT exige le retour à l'exonération totale de cette taxe qui existait jusqu'en fin 2010.

**Il ne suffit pas d'être contre !
Il faut AGIR, Syndicats et Mutuelle, ENSEMBLE !
ce à quoi, les élus CGT s'attèlent.**

Votez et faites voter pour les candidats soutenus par la CGT :

- OLIER Alain, France-Télécom.
- VERLAQUE René, Services Financiers
- ESPAZE Brigitte, Services Financiers
- FRANCHI Michel – Poste
- GARIC Danielle – Retraité France-Télécom
- GUIISO Robert – Retraité Poste

**Spécimen
du bulletin de vote**

Tous les autres noms devront être barrés.

I - Renouvelables :

- ~~LAURENT Pascale (MG)~~
- ~~LEMARIE ASTRUC Nicole (MG)~~
- ~~MOURAILLE Margareth (MG)~~

II – Candidats nouveaux

- 1) Activités mutualistes
 - ~~ROUBAUD Jean Dominique (Tutélaire)~~
 - ~~SALES Albert (Tutélaire)~~
 - ~~BRUNET Francis (conseiller technique MG + de 70 ans)~~
- 2) Autres candidats
 - ~~LEVEQUE Christian~~
 - OLIER Alain – CGT
 - VERLAQUE René – CGT
 - ~~BARTHELEMY Jérôme (plateforme courrier)~~
 - ESPAZE Brigitte CGT
 - FRANCHI Michel CGT
 - GARIC Danielle CGT
 - GUIISO Robert CGT

Vote par
correspondance

**Scrutin clos le 16
novembre 2011**

Dépouillement
les 17 et 18
novembre